

Compte-rendu – Réunion 2017-7 Comité de déontologie

*Lundi 11 décembre 2017
France Assos Santé, 11h00 - 17h00
10, Villa Bosquet - 75007 Paris*

Etaient présents :

- Dominique THOUVENIN, Présidente
- Claude HURIET, personne qualifiée
- Sabine BRESSON, CNAFC
- Marie-Solange JULIA, AVIAM
- Jean-Yves MENER, UNAFAM
- Marc RESCHE, AFDOC
- Tristan BERGER, chargé de mission

Documents fournis :

- La proposition d'alerte 2017-1 relative aux de professionnel·le·s de santé candidat·e·s, ou déjà membres de l'Union nationale des usagers du système de santé (UNAASS) et des Comités régionaux des Unions régionales d'associations d'usagers du système de santé (URAASS) ;
- Le projet d'avis 2017-1 relatif au non-cumul des fonctions de membre du Comité de déontologie et de membre d'un Comité régional d'une Union régionale des associations agréées d'usagers du système de santé (URAASS) ;
- Le projet d'avis 2017-2 relatif à l'obligation qu'auraient les membres du personnel de remplir une Déclaration publique d'intérêts (DPI) ;
- Le projet d'avis 2017-3 relatif à la candidature de l'association Information Défense du Consommateur Salarié - Confédération Générale du Travail (INDECOSA-CGT) à l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) ;
- Le projet d'avis 2017-4 relatif au non-cumul des fonctions de président·e de la Conférence nationale de santé (CNS) et de membre du Conseil d'administration de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) ;
- La proposition de note 2017-3 relative aux procédures d'adhésion à l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) et aux Unions régionales agréées d'usagers du système de santé (URAASS) ;

- La proposition de rapport 2017-2 d'analyse et de comparaison des textes organisant l'activité du Comité de déontologie ;
- La proposition de présentation du Comité de déontologie pour le site de l'Unaass ;
- Le projet de rapport d'activité annuel.

1. Auditions

Dans le cadre de la saisine du Comité de déontologie portant sur la question de savoir si l'association Visite des malades dans les établissements hospitaliers (VMEH) était rattachée au collège approprié, en l'occurrence le collège des associations dont l'objet est la défense des intérêts des personnes âgées et des retraités (collège 2), le Comité a entendu conjointement Monsieur [REDACTED] et [REDACTED]. Suite à l'audition, Dominique THOUVENIN a invité [REDACTED] à sortir de la salle avant de lire les conclusions écrites de [REDACTED], qui ne pouvait pas être présent le jour de la réunion du Comité de déontologie. Ce dernier a ensuite délibéré. Un avis sera rendu sur la question.

Dans le cadre de la saisine du Comité de déontologie portant sur la candidature de l'association pour l'Information et la défense des consommateurs salariés (INDECOSA-CGT), le Comité a entendu [REDACTED] et [REDACTED]. Dominique THOUVENIN a ensuite demandé à [REDACTED] de sortir de la salle pour que le Comité procède au délibéré. Un avis sera rendu sur la question.

2. Discussion et adoption des documents présentés

Premièrement, Dominique THOUVENIN a lu le projet d'avis 2017-1 relatif au non-cumul des fonctions de membre du Comité de déontologie et de membre d'un Comité régional d'une Union régionale des associations agréées d'usagers du système de santé (URAASS). Après discussion, le texte a été adopté à l'unanimité des membres.

Deuxièmement, la présidente a lu le projet d'avis 2017-2 relatif à l'obligation qu'auraient les membres du personnel de remplir une Déclaration publique d'intérêts (DPI). Après discussion, et modifications du texte, ce dernier a été adopté à l'unanimité des membres.

Troisièmement, la proposition d'alerte 2017-1 relative aux de professionnel-le-s de santé candidat-e-s, ou déjà membres de l'Union nationale des usagers du système de santé

(UNAASS) et des Comités régionaux des Unions régionales d'associations d'usagers du système de santé (URAASS) a été lue au Comité de déontologie. Après discussion, et modifications du texte, ce dernier a été adopté à l'unanimité des membres.

Enfin, le Comité a discuté la proposition de note 2017-3 relative aux procédures d'adhésion à l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) et aux Unions régionales agréées d'usagers du système de santé (URAASS). Après modifications du texte, ce dernier a été adopté à l'unanimité des membres.

3. Remarques générales et observations

- Marc RESCHE a suggéré un décompte des heures que les membres du Comité de déontologie consacrent à ce dernier. Jean-Yves MENER s'est proposé pour la préparation d'un tableau récapitulatif. Selon ce dernier « *il serait légitime, en bilan annuel, de pouvoir faire valoir les heures données* ». Les membres du Comité sont unanimement d'accord.

La réunion s'est close à 17h00, les points prévus à l'ordre du jour n'ayant pas pu être abordés seront traités à la prochaine réunion.